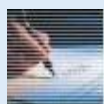




Flash d'information n° 275 du 12 avril 2017

Statut & Carrière

PPCR : Cadres d'emplois des Attachés territoriaux de conservation du patrimoine et des Bibliothécaires territoriaux (phase 5) ...



En application du protocole relatif au Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations et à l'avenir de la FPT (PPCR), une cinquième phase de reclassements indiciaires concernant les cadres d'emplois des **attachés territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothécaires territoriaux** avec effet au **1er janvier 2017** a été effectuée par le service "Statut & Carrière".

[Décret n° 2017-502 du 6 avril 2017](#) modifiant les dispositions statutaires applicables aux attachés territoriaux de conservation du patrimoine et aux bibliothécaires territoriaux.

[Décret n° 2017-503 du 6 avril 2017](#) modifiant l'échelonnement indiciaire applicable aux bibliothécaires territoriaux et aux attachés territoriaux de conservation du patrimoine.

Un grade d'avancement est créé dans ces deux cadres d'emplois qui ne comprenaient qu'un grade unique.

Ces arrêtés de reclassement ainsi que les éventuels arrêtés d'avancements d'échelon du 1er semestre à la cadence unique en découlant sont en cours d'acheminement.

La circulaire explicative reprenant l'essentiel des nouvelles dispositions concernant la mise en œuvre du protocole "PPCR" (échelles indiciaires et modes de reclassement) sera prochainement mise à jour.

Le « transfert primes/points » (abattement sur le régime indemnitaire) est donc parallèlement applicable à ces deux cadres d'emplois rétroactivement au 1er janvier 2017. Un modèle d'arrêté à prendre pour les agents concernés est téléchargeable sur notre site Internet.

Si les agents contractuels sont concernés par la revalorisation indiciaire (voir avenant au contrat) cependant ils ne sont pas impactés par le dispositif de « transfert primes/points ».

Les documents suivants sont téléchargeables sur notre site Internet dans [l'espace Réservé / Circulaires / PPCR et Transfert primes/points...](#)

- [Modèle d'arrêtés de «transfert primes/points »](#)
- [Avenant aux contrats](#)

Note :

- Tous les textes ne sont pas encore parus, il manque : Les Administrateurs, les Ingénieurs en chef, les Directeurs d'établissements d'enseignement artistique, les Conservateurs du patrimoine et bibliothèques, les Médecins, les Psychologues, les Sages-femmes, les Biologistes, les Vétérinaires, les Pharmaciens et les Emplois Administratifs et Techniques de direction (emplois fonctionnels).



En raison des nombreuses incertitudes quant à l'application des conditions d'avancement de grade 2017 suite à la mise en place du PPCR, nous ne sommes pas en mesure d'organiser notre CAP spéciale avancements de grades et promotions internes pour l'ensemble des catégories.

Dès la parution d'éléments complémentaires nous permettant d'établir les documents explicatifs, nous vous enverrons un flash d'informations.

Prévention

Le Café Prév' : aménagement d'un poste informatique de façon ergonomique...

Une nouvelle édition du Café Prév' aura lieu durant la semaine 22. Le Café Prév' est une réunion d'échange autour d'un café sur un thème de la prévention. Que vous soyez élus, encadrants, agents assistants de



✉ Cédric ILIADI
02.48.50.94.38
hygiene-securite@cdg18.fr

✉ Julien SOULARUE
02.48.50.94.33
preveneur@cdg18.fr

✉ Secrétariat
02.48.50.94.34
prevention@cdg18.fr

prévention ou représentants du personnel, vous êtes tous conviés à ces réunions qui se dérouleront en cinq lieux du département de **9h00 à 11h00**.

Le thème : aménagement d'un poste informatique de façon ergonomique.

Présentation par les préventeurs et le médecin de prévention.

Dates et lieux : (de 9h00 à 11h00)

- **Lundi 29 mai** : salle des fêtes d'**Allouis**,
- **Mardi 30 mai** : salle des fêtes de **Levet**,
- **Mercredi 31 mai** : centre socio-culturel de **Vailly-sur Sauldre**,
- **Jeudi 1 juin** : salle des fêtes de **Colombiers**,
- **Vendredi 2 juin** : salle Primevère de **La Guerche-sur-l'Aubois**.



De plus :

Sandra FOUQUET LEBOEUF, correspondante retraite pour la CNRACL, sera présente pour vous parler du droit à l'information sur :



- la réception du Relevé de Situation Individuelle CNRACL tout au long de votre carrière,
- la réception d'une Estimation Indicative Globale de vos différentes caisses de retraite,
- l'inscription sur votre espace personnel CNRACL.

Convivialité : une boisson chaude vous attend dès votre arrivée.



Formation des Assistants de Prévention...



Le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié impose la présence d'un **Assistant de Prévention** (ex ACMO) à toute collectivité quelle que soit sa taille et le nombre d'agents qui la compose.

Cette mission a pour but d'assister et de conseiller l'autorité territoriale ainsi que tous les agents sur les questions relatives à l'amélioration des conditions de travail.

Les agents ayant déjà suivi une formation initiale doivent être inscrits en formation annuelle continue.

Ces formations ont pour but de sensibiliser, de guider et de fournir les outils nécessaires à la bonne mise en place de votre démarche de prévention.

Désormais, les élus peuvent assister à cette formation afin de mieux appréhender les problématiques liées à la santé au travail.

Pour information, le coût de ces formations est de 60 € par jour (repas compris).

[Télécharger la fiche d'inscription 2017...](#)

Concours & Examens

Examen professionnel d'Agent de Maîtrise Territorial 2017...



[Calendrier des concours](#)

Le jury d'admission aura lieu le **mardi 25 avril 2017**.

Les résultats seront disponibles sur notre site cdg18.fr le même jour, en fin d'après-midi.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

✉ Julie BONNEMORT
02.48.50.94.30

✉ Julie HEURTAULT
02.48.50.94.37

✉ Pascal PELLENTZ
02.48.50.94.39
service.concours@cdg18.fr

Examen professionnel d'Adjoint Administratif Territorial de 1^{re} classe 2017...

Le jury de pré-admission aura lieu le **jeudi 27 avril 2017**.

Les résultats seront disponibles sur notre site cdg18.fr le même jour, en fin d'après-midi.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Pour information, cet examen professionnel ayant été ouvert sous l'intitulé « adjoint administratif territorial de 1^{re} classe » avant la parution du décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016, cette dénomination sera conservée durant toute la période d'organisation de l'examen. La liste d'admission sera toutefois établie sous l'intitulé « adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe » pour se conformer au décret.

Médecine Préventive

RAPPEL

L'obligation des visites médicales...



✉ Secrétariat
Ludivine MARTINAT
02.48.50.94.31
med.prev@cdg18.fr



Pour donner suite à notre [flash info n° 270](#), nous rappelons aux employeurs publics l'obligation de la visite médicale et nous les prions de prendre connaissance du document établi à cet effet par le service Médecine Préventive du CDG18.

[Téléchargez cette brochure](#)